



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du : **Mardi 5 novembre 2024**
Présents : **MM. LE DREFF – OLIVEAU - LACOUR**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

28255182- PARIS XIII E.S. 1 / NEW TEAM VINCENNES AU CORNER 1 du 16/11/2024 – R1/A
28255369- PARIS XIII E.S. 2 / EPSIDIS 1 du 16/11/2024 – R2/A

La Commission a pris connaissance de la fin des travaux du stade de la poterne des peupliers. Elle invite le club de PARIS XIII E.S. à l'informer de la possibilité de positionner ces 2 matches sur ce terrain et, dans l'affirmative, à communiquer les horaires de coup d'envoi des matches. Copie à la Mairie de PARIS.

COUPE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM

Le tirage au sort a été effectué par MM. LE DREFF, OLIVEAU et LACOUR.
Les matchs auront lieu le samedi 31 novembre 2024.

Suite au tirage le club **ASC BNPP** et **HOPITAL POINCARE 2** sont exempts de ce tour

Liste des matchs consultables sur le site internet de la ligue.
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=430229&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Désignation d'un arbitre officiel à la charge des 2 clubs par moitié.

